



AVIS DE CONCOURS

LE CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE ORGANISE LE CONCOURS DE SAGE-FEMME TERRITORIAL DE CLASSE NORMALE

(en convention avec les Centres de Gestion des Alpes-Maritimes, de l'Ardèche, du Jura, de la Moselle et du Haut-Rhin)

(7 postes ouverts)

CONDITIONS D'ACCES

Est admis à se présenter au concours de sage-femme territorial, les candidats titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L. 4151-5 du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4151-5-1 de ce même code.

NATURE ET PROGRAMME DES EPREUVES

Le concours d'accès au cadre d'emplois de sage-femme territoriale comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission :

1° une épreuve écrite : l'épreuve d'admissibilité consiste en la rédaction d'un rapport, à partir d'un dossier portant sur une situation en relation avec les missions du cadre d'emplois concerné, et notamment la déontologie de la profession

(durée : trois heures ; coefficient 1).

Peuvent être seuls autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury.

2° une épreuve écrite : l'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury permettant d'apprécier la motivation du candidat et son aptitude à exercer sa profession dans le cadre des missions dévolues au cadre d'emplois concerné

(durée : vingt minutes ; coefficient 2).

MODALITES D'INSCRIPTION

Toute inscription au concours doit faire l'objet d'une préinscription sur le site internet du Centre de gestion de la Meuse www.cdg55.fr et d'une impression papier du dossier saisi en ligne. Aucun dossier photocopié ou impression d'écran ne sera accepté. Seul le dossier issu de la préinscription et comportant le numéro du candidat ainsi que les informations saisies en ligne sera accepté.

Le règlement du concours et les informations relatives au cadre d'emplois des sages-femmes territoriales figurent dans la brochure d'information accessible sur le site de préinscription.

L'épreuve écrite d'admissibilité se déroulera le **jeudi 26 mars 2015** à **COMMERCY**

La date de l'épreuve d'admission se sera précisée ultérieurement.

Période légale de retrait des dossiers d'inscription : du **4 novembre 2014** au **10 décembre 2014 inclus**.

Les dossiers d'inscription devront être retournés ou déposés au Centre de Gestion de la Meuse pour le **18 décembre 2014 dernier délai**, le cachet de la poste faisant foi au :

**CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE
92 RUE DES CAPUCINS - CS 90054
55202 COMMERCY CEDEX**